



A priori, il n'y a ou il n'y aurait aucun rapport entre Biens Communs et sport. Surtout avec le sport professionnel. Et pourtant ils sont nombreux !

Le premier rapport est d'ordre de l'objectif suivi. Comme dans les Biens Communs, il s'agit dans le sport d'atteindre le meilleur pour l'individu ou pour une équipe. On ne parle pas ici d'être le plus riche en salaires ou en capital, mais d'être meilleur sur un plan humain. Plus rapide que les autres, plus endurants, plus précis, plus collectif, bref, toutes les qualités humaines que le sport permet de révéler. Et de sublimer. Ici l'Humain est Roi. Comme dans les Biens Communs. Même si bien évidemment, depuis la marchandisation excessive du monde, le sport de haut niveau est un domaine qui est devenu contaminé par cette tendance. Et qui influence par ruissellement les niveaux dits « amateurs ». Mais, de manière fondamentale, le sport a une vocation de créer du « meilleur » autre que celle de l'obtention du plus d'argent possible.

Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas beaucoup (trop ?) d'argent dans le sport. Mais celui-ci est, à l'origine, une conséquence des performances sportives. Et non pas comme maintenant l'objectif principal, voire unique.

L'autre similarité est la forme de structure commune. Jusqu'à un temps très récent, ce sont des associations, y compris dans le Football professionnel, qui géraient les clubs. Et les organisations sportives, comme la [FFF](#), sont des Fédérations. Pas des entreprises à but lucratif. Même la [Ligue professionnelle](#) de Ligue 1, en octobre 2022, est encore une association à but non lucratif. Il en est de même, la plupart du temps, pour ce que l'on appelle les Clubs de quartier qui regroupent des équipes de football d'amateurs jouant du plus bas [niveau possible](#) (district 5 dans le département de la Loire) jusqu'au dernier rang possible de pratique sans avoir un statut de club professionnel, soit le niveau dit « National » (où des équipes pros peuvent aussi être présentes).

Et si les transformations de club professionnel en société commerciales cotées en bourse sont le rêve de certains propriétaires (mutation de [l'Olympique Lyonnais](#)), la très grande majorité des structures actuellement existantes dans le Football sont encore des associations ou des formes dérivées. En cela, on retrouve tout à fait une des formes d'existences juridiques possibles des Biens Communs.



Sur le plan des conséquences Humaines de la pratique du sport, on a tout à fait les mêmes retombées que lors de l'exercice d'une activité dans un Bien Commun. Bonheur, plaisir, sensation d'avoir vécu quelque chose qui a du « sens », de la signification et de la véritable utilité, don de soi, création, engagement. La récompense n'étant pas que des retombées financières, mais dans la pratique même du process. C'est le « faire » qui est gratification. La récompense c'est de créer du Bien Commun ou de pratiquer le Sport. Un Bien Commun peut aussi être un « Bien » intangible. Et parfois indicible.

Enfin et surtout, et cela sera peut-être une surprise pour certaines lectrices ou lecteurs, les Biens Communs sont déjà directement dans les sports professionnels les plus riches de la planète. Non seulement ils sont présents. Mais au niveau suprême d'organisation, il n'y a qu'eux.

En effet, même s'ils ne portent pas ce nom, car dans ce pays ce serait une hérésie linguistique, mais toutes les grandes organisations sportives professionnelles des USA sont organisées sous la forme de...Biens Communs. Que ce soit pour le basket, le baseball, le hockey, toutes ces Fédérations sont en fait des gigantesques Biens Communs structurés pour préserver le sport des dérives financières absolues. Mais sans empêcher que chaque acteur récolte de grandes parts de l'argent disponible.

En effet, les propriétaires des clubs professionnels sportifs ont très vite compris que ce qu'ils vendaient. Ce n'était pas du sport. C'était un **spectacle**. Avec toutes les composantes d'un spectacle. Il faut de l'imprévu, des retournements, que le challenger arrive à vaincre le vainqueur supposé. Tout ce qui fait une belle histoire. Mais qui n'est pas écrite à l'avance. Chaque rencontre n'étant jamais prévisible, c'est potentiellement un nouveau chapitre du grand livre de la saison sportive qui va être joué et vécu.

Or, tout aussi rapidement que cette constatation, les dirigeants ont très bien perçu qu'au final, sans régulation, c'était l'équipe la plus riche qui allait gagner. Et que plus cette équipe allait gagner, plus elle allait avoir plus d'argent et donc recruter encore plus les meilleurs joueurs. On aurait donc eu, à court terme, aucun intérêt sportif par manque de « spectacle ». Il fallait donc créer différentes régulations pour non seulement équilibrer la compétition, mais la rendre chaque année dynamique. Et surprenante.

Un de ces mécanismes fut celui du [recrutement des joueurs](#) où, en simplifiant à



l'extrême, mais c'est la transcription de l'esprit recherché, le dernier de la saison précédente récupère le meilleur espoir des nouveaux joueurs ([rookie](#)) qui vont remplacer des « anciens » (retraite, blessure, baisse de performance). L'avant-dernier récupère le second meilleur joueur. Il y a donc une organisation, réfléchie, de l'arrivée des nouveaux joueurs dans le sport. Ce n'est pas le vainqueur de l'an dernier ou le plus riche qui accapare les futures étoiles de son sport.

On est très très loin de cette volonté et idée de structuration en Europe dans le Football. Et pourtant, ce mécanisme, ainsi que d'autres (limitations de salaires) créent du Bien Commun qui au final profite à tous les acteurs du sport. Et à ces spectateurs et fans. Comme le sport professionnel aux USA est depuis des années à des sommes financières dépensant les dizaines de milliards de dollars, on voit bien toute la pertinence de ce système de Bien Commun. Qui permet aussi de récompenser les équipes les plus brillantes de leurs époques comme les [Celtics de Boston](#) ou les [Bulls de Chicago](#), mais sans créer des dominations sur des dizaines d'années de suite (avec donc quelques très rares exceptions) comme l'ont fait Barcelone et le Real de Madrid dans le championnat de football [professionnel d'Espagne](#).

Maintenant que nous avons établi en quoi les Biens Communs sont légitimes pour réguler le Football professionnel en France et en Europe, nous allons développer une première série de mesures concrètes pour indiquer par quels mécanismes précis il est possible (nécessaire) de remettre de l'éthique dans ce sport professionnel. Mais juste avant, nous ouvrons une, courte, parenthèse pour rappeler pourquoi une telle régulation est attendue.

Quiconque a un abonnement Internet peut facilement ou se renseigner ou voir arriver sur son terminal de consultation, des nouvelles consternantes et socialement destructrices, du montant des sommes financières en jeu dans le Football professionnel. Que ce soit au niveau des transferts (record de 222 millions d'euros pour Neymar), des renouvellements de contrat et salaires (166 millions d'euros PAR AN pour Lionel Messi à Barcelone de 2017 à 2021). Ceci ne concerne que les joueurs, mais il y a d'autres acteurs. Comme les entraîneurs (17 millions par an pour Pep Guardiola pour ses années au Bayern de Munich). Et les agents de football (76 millions d'euros de commission en 2016 pour Jorge Mendes selon



Forbes). Et les dirigeants ou actionnaires des Clubs, notamment par la vente d'actions (rachat par le fonds Public Saoudien du club [historique de Newcastle](#)) ou de stade.

Lorsqu'il y a une critique qui est émise sur l'importance de ces sommes, l'argument et le seul qui est déployé, c'est que cet argent est « mérité » car c'est l'argent que génère l'économie autour de ce sport. Et que les spectateurs au sens large (dans le stade et sur les écrans) sont d'accord pour donner les sommes qu'ils veulent aux acteurs du Football. Sauf que plus personne n'est totalement d'accord sur ce système, sur ses dérives et qu'il y a de moins en moins d'individus qui regardent et pratiquent ce sport. Et que comme dans tout véhicule lancé à pleine vitesse, quand le moteur casse, on peut encore, en débrayant, avancer sur plusieurs centaines de mètres et avoir l'illusion que tout fonctionne au mieux.

Or les risques de krach financier du Football professionnel sont réels. Et très probables, voire inéluctable dans certains pays dont la France. Notamment lorsqu'on apprend qu'un seul joueur va représenter à lui seul [210 millions d'euros bruts](#) par an soit un quart du budget du Club. C'est pour éviter ce désastre et avoir une approche, comme aux USA, féconde de création de Bien Commun qu'il faut agir au plus tôt.

Mécanismes de régulation

Le principe de la récompense de la performance sportive

Si on admet que les revenus perçus actuellement par les joueurs de football sont mérités, il faut alors renverser l'adage. Les joueurs méritants reçoivent des sommes proportionnelles à leurs mérites sportifs. Et pas à leurs mérites de négociation de contrat. Ou de réputation. Ils reçoivent en adéquation de ce qu'ils font sur le terrain. Réellement. Et pas de manières hypothétique ou espérée. C'est le niveau de performance sportive qui pilote le niveau des revenus.

Autrement dit, le cœur de la première proposition est le suivant. Les revenus sont complètement ou grandement proportionnels à ce qu'a démontré le joueur et ses partenaires de la même équipe, réellement, sur le terrain. Si l'équipe est numéro un du championnat sur le mois en cours, les joueurs touchent les revenus les plus élevés du championnat.



Le financement du principe

Avant COVID et crash de Mediapro, les revenus en 2018 des droits TV pour la Ligue 1 étaient de [1,153 milliard d'euros](#). Enlevons 153 millions d'euros que la Ligue 1 et la Fédération Française vont utiliser au mieux (football amateur, formation... on a bien dit que l'on part sur une hypothèse de bonne gestion...), il reste 1 milliard à répartir entre les 20 clubs présents à l'époque dans le championnat. Et ce, non pas sur 12 mois d'activité sportive, mais sur 12 mois de contrat d'un joueur professionnel. Ceci nous fait 83 millions d'euros disponibles par mois pour un effectif de 550 joueurs professionnels suivant l'affirmation de Google en octobre 2022. Effectif qui est prévu d'être limité [à 25 contrats](#) (hors premier contrat pro) par club dont le nombre va lui-même être limité à 18 dans la saison 2023-2024. Ce qui nous ferait alors plus que 450 joueurs que nous arrondirons avec les jeunes (premiers contrats pros) à 500. Pour le calcul des revenus disponibles, il faut rappeler que pour le cas spécifique de la France, il faut prendre en compte les charges patronales qui sont [considérablement plus élevés](#) que dans d'autres pays. À titre illustratif, en 2018, rien que la seule équipe de Saint-Étienne payait **26,5** fois (on écrit le chiffre pour être sûr qu'il soit bien lu et intégré : vingt-six fois et demie) plus de charges par an que le Real Madrid avec ses stars galactiques... On estimera ce taux à 33% en reprenant le chiffre évoqué dans [le rapport](#) précédemment cité. La question des charges sociales n'est pas abordée pour se concentrer sur la rémunération brute des joueurs. On obtient donc 83,33 millions disponibles par mois (un milliard étalé sur 12 mois) ramené à 62,6 millions de revenus mensuels bruts à se répartir en 18 clubs.

Si on prend une égalité absolue, on a une part de 3,480 millions par club par mois, soit sur 30 joueurs, 116 000 (arrondis) euros brut. On compare ce chiffre avec le salaire moyen d'un joueur en ligue 1 en 2020 qui est de [115 000 euros](#). On est donc tout à fait dans les mêmes eaux. Surtout que sans le PSG, le salaire moyen véritable est de 75 000 euros. Rappelons à ce propos qu'il ne faut pas confondre moyenne et médiane. Néanmoins, en prenant un chiffre moyen pour notre nouvelle méthode de répartition des revenus, on retombe sur le montant moyen de revenu existant.

Or comme on l'a vu en introduction; l'apport principal des Biens Communs sera celui de l'éthique sportive. Et dans ce cadre, il n'est pas normal que le club dernier du championnat touche autant que le premier. Il nous faut donc donner des grilles de revenus suivant le classement. D'innombrables échelles de références peuvent



être proposées avec des approches différentes qui peuvent consister, soit à marquer un écart significatif entre le premier et le dernier, soit à l'exacerber pour motiver les équipes en fin de classement.

Sur 100% de revenus, en égalité totale, chaque club sur les 18 devrait avoir 5,55% des revenus. On peut alors imaginer un fonctionnement où le premier du championnat à la fin du mois prend 20% des revenus soit 4 fois plus que la moyenne; le deuxième 10%, le troisième 8%, le quatrième 5 pour arriver aux avant-dernier et dernier qui auraient 1,1 et 1% des revenus. Soit pour celui-ci 626 000 euros brut (1% de 62,6 millions brut à répartir par mois pour les 18 clubs) à distribuer entre ces 30 joueurs, soit un peu plus de 20 000 euros brut par joueur opérant dans la dernière équipe du classement.

On aussi peut imaginer que les versements en fin de mois se font non pas que sur la base du classement en fin de mois, mais par une pondération des places prises pendant le mois. Premier au classement pour la première journée de championnat du mois en cours amène tant de points, deuxième tant. Et premier à la dernière journée de championnat du mois rapporte un peu plus que pour la première journée du mois en cours.

Il ne faut pas avoir peur d'un mécanisme de calcul riche à condition qu'il soit transparent et expliqué aux acteurs. C'est tout à fait le cas du [système de recrutement](#) des nouveaux joueurs de la NBA où, pour éviter des effets pervers, des pondérations de divers facteurs sont effectuées avec une visibilité délivrée à tous les acteurs.

Même s'il faut bien comprendre que cela nécessite une adaptation constante comme le phénomène de « tanking » qui consiste pour une équipe à être parmi [les trois dernières](#) d'une saison pour avoir le plus de chances (14%) de récupérer le meilleur jeune joueur (rookie) à venir l'an prochain.

Ainsi, pour le football, quel que soit le réglage choisi, qui pourra d'ailleurs évoluer de saison en saison voire en cours de saison avec un « préavis » d'un mois minimum, il y aura un mécanisme qui lie, **enfin**, les résultats sportifs aux salaires des joueurs. Néanmoins, l'Art étant difficile, en tout cas bien plus que la critique, il est certain que la première formule proposée de gestion par les Biens Communs ne soit pas optimisée lors de son lancement. Ce que paraît évident quand on pense au phénomène du « tanking » (voir plus en avant) en NBA.



Premier réglage complémentaire : la pondération individuelle

Certains peuvent être récalcitrants, certaines peuvent être enthousiastes à un système où tous les joueurs d'une équipe touchent absolument le même salaire. Cependant, si on a bien vu que dans le football, la performance est collective, il est indéniable que certains joueurs dans une même équipe ont plus de poids et d'impact que leurs coéquipiers. Et puisque l'objectif principal de l'utilisation des Biens Communs c'est plus d'éthique, il convient de la déployer aussi au sein d'une même équipe. Les apports sportifs ne sont pas exactement identiques. Les revenus ne doivent pas l'être non plus.

Pour réaliser ceci, on pourrait faire appel à trois types de système.

1. Le premier est bien connu des amateurs d'échecs. Il s'agit du classement ELO. Du nom de son inventeur Arpad Elo. Il est même depuis 2018, déjà officieusement utilisé dans le football, mais pour classer les clubs. Et non pas les joueurs. On pourrait penser s'inspirer de ce mécanisme de classement pour noter les joueurs. Mais il n'est pas adapté. En effet dire qu'un joueur « moyen » est meilleur qu'un joueur reconnu (international de son pays) parce que son équipe a battu celle de son adversaire, 1-0, possiblement sur une erreur d'arbitrage, n'est pas pertinent. On ne peut pas se baser sur des compétitions entre joueurs. Elles n'existent pas. Surtout quand ce sont des postes différents. On ne peut pas comparer un gardien de but d'une équipe qui a perdu 1-0 après avoir fait 10 parades exceptionnelles et un attaquant de l'équipe qui a gagné, mais qui a personnellement raté trois penalties. De plus un tel système ne permet pas de comparer et classer entre eux les joueurs d'une même équipe.
2. Le deuxième est présent dans ...un jeu vidéo. Celui par exemple de FIFA 23. On pourrait avoir une clef de répartition basée sur une estimation, en début de saison, des capacités de chaque joueur. Sa vitesse, sa technique, son endurance, sa capacité de dribble, de résister au dribble, de tirer, de centrer, de résister à une charge d'adversaire, etc. Suivant les aptitudes du joueur, il aurait une valeur en points ou en classement [comme à l'ATP](#). Mais basé sur des présupposés. Car le problème dans ce système est que s'il se situe dans le cadre de la théorie, de l'estimation au préalable et pas de la pratique et de la réalité. Il faut alors trouver un système qui soit basé sur les performances faites sur le terrain.
3. Le troisième système est centré sur le relevé des accomplissements vraiment réalisés. Ce sera un mixte de différents critères. Certains seront parfois



« objectifs » (nombre de buts marqués, parades du gardien, passes vraiment décisives), mais d'autres seront subjectifs. Car, en exemple, le nombre de kilomètres parcourus dans un match est un relevé qui se [mesure précisément](#), mais qui ne donne pas, à lui seul, une idée de la performance du joueur dans le match. Courir des kilomètres dans le vide sans que votre équipe n'ait le ballon n'indique pas une performance brillante... Nous avons donc déjà quelques critères d'estimation des performances. Mais il faudra les multiplier (contre favorables, dribble créant l'espace d'une attaque, d'une contre-attaque, etc.). Et les pondérer. Y compris par rapport aux moments du match. Un but marqué en début de rencontre à 11 contre 11 n'a pas la même valeur qu'un marqué en fin de match contre une équipe qui joue à 9 depuis la dixième minute et qui perd déjà 6-0.

Bref, c'est tout l'art de bien sculpter des Biens Communs sans créer d'effets pervers.

Autre réglage : les primes liées aux recettes du stade et sponsoring

Si on prend quasiment tous les droits TV disponibles pour les joueurs, il faut maintenant donner la priorité au club, que ce soit aux équipes sportives (directeur sportif, entraîneurs et assistants, équipes médicales) et aux salariés non sportifs (administratif, juridique, communication, informatique...) pour les autres sources de revenus.

Pour cela, il y en a au moins deux autres disponibles. Il s'agit de la billetterie. Et des revenus de sponsoring. Comme développé ailleurs dans ce site ou dans des ouvrages@preview, une des grandes forces des Biens Communs est d'être compatible avec d'autres systèmes. On peut ainsi mixer dans un Bien Commun une très forte approche de répartition des revenus basée sur les performances sportives. Et permettre l'existence de systèmes de rémunération basés sur du prestige historique ou l'engouement des supporters. C'est dans ce cadre que se situent les revenus complémentaires possibles. Dont une partie, même si elle n'est pas de loin la plus importante, peut aussi aller aux joueurs pour permettre l'existence d'un cadre (plus restreint) de rémunération ou prime d'engagement basées sur les performances historiques ou supposées du joueur.



Dans le cadre de la billetterie comme origine de compléments financiers, on reste d'ailleurs tout à fait dans le cadre de l'éthique recherchée par les Biens Communs. Il y a une corrélation avec le montant reçu et une « performance ». Ici il s'agit de motiver le public à venir. Il est ainsi équitable que des clubs qui ont plus de spectateurs puissent recevoir et partager plus que ceux qui, pour diverses raisons, ont moins de supporters présents au stade. Ou dont les recettes sont moins élevées en raison d'un prix des places pratiqué plus abordable.

Pour le **sponsoring** de chaque club qui consiste à porter un maillot floqué au nom et couleur du soutien publicitaire principal, il permet aussi, comme la billetterie d'avoir une « récompense » individualisée pour chaque club. C'est l'historique du club, sa réputation, sa capacité de négociation qui vont lui permettre de toucher plus que son voisin ou concurrent. On peut décider qu'une forte part de ce flux monétaire soit aussi consacré aux joueurs. Libre aux clubs de faire des répartitions strictement égalitaires, ou par temps de jeu effectif, ou par ancienneté dans le club ou par pondération de ces critères ou avec d'autres.

A noter que dans le cadre du sponsoring, il y a celui du sponsoring du championnat lui-même comme c'est le cas en 2022-2023 pour la Ligue 1 [avec Uber Eats](#). Dans ce cadre, il faut considérer cette sponsorisation comme allant, après déduction de la part récupérée par les instances de gouvernance et d'organisation, aux clubs opérants dans le championnat. Là aussi on peut organiser une répartition strictement égalitaire où chacun des 18 clubs reçoit la même part égale que tous les autres. Ou sur la base du classement du précédent championnat avec une part dégressive suivant le rang. Ainsi l'année ([2021](#)) où l'équipe de Lille, le LOSC, a été devant le Paris Saint-Germain, c'est elle qui aurait reçu le plus de parts de revenus de cette source.

Les retombées

En tout premier, car c'est celui qui est recherché, c'est celui de l'éthique. Que ce soit par rapport aux spectateurs, mais aussi aux acteurs dans d'autres domaines économiques et sociaux. Le meilleur revenu va à ceux (et celles, car les propositions sont bien évidemment identiques pour le Football professionnel féminin qui lui est directement supervisé en 2022 par [la FFF](#)) qui sont les meilleurs à un instant « T ».

On ne se base plus sur de l'ancien, de l'historique ou du supposé ou espoirs de



performance, on se base sur ce qui est réellement fait. On est les meilleurs sur le terrain, on reçoit le plus. On est les derniers, on reçoit le moins. Dans ce cadre et état d'esprit, les supporters, les citoyens, seront beaucoup plus disposés à accepter les salaires et revenus reçus par les joueurs que ce qui va advenir dans quelques mois si on laisse la situation continuer comme ceci.

C'est aussi de l'éthique par rapport aux autres joueurs du même sport. Vous pouvez gagner autant que ce que vous méritez sportivement. Et pas autant que ce que votre agent qui supervise vos contrats a pu négocier avec votre club. Ou autant que vos anciennes performances.

Ce mécanisme ou plutôt cette habitude de payer les joueurs sur ce qu'ils ont fait ou sont supposés capables de faire a été la cause principale de cette inflation salariale démesurée. Si les revenus avaient été proportionnels aux performances, on n'aurait pas eu cette explosion du prix des abonnements TV, du prix des stades, du prix des maillots et une surexploitation de tout ce qui peut être gratté comme la multiplication de matchs Européens avec le remplacement de la [Coupe Intertoto](#) par la coupe à Toto ([Ligue Europa Conférence](#)).

Au final, les seuls perdants sont bien identifiés. Les spectateurs et passionnés du ballon rond. D'une part par la hausse effrénée sur ces dernières années de tout ce qu'ils pouvaient ou devaient acheter pour suivre leur sport. Et aussi, depuis [l'arrêt Bosman](#) de 1995 de la [Cour de justice des Communautés européennes](#) qui en permettant d'avoir autant de joueurs de la CEE dans un match que ce qui est possible par le règlement du sport, à savoir 11 sur le terrain, par la perte d'identification d'un club à un terroir local ou national. On retrouve là encore les ravages d'une marchandisation qui veut tout « consommer ».

Et c'est aussi une éthique par rapport aux joueurs de son propre club, à ses collègues. Pour rappel, le football est un sport collectif. Bien sûr que dans la même équipe il y a des joueurs qui sont meilleurs et bien meilleurs que les autres, techniquement, athlétiquement, mentalement. Mais, quelle que soit leur brillance naturelle, ils ne peuvent performer que par les autres. Tout le monde a bien compris qu'un Messi ou Mbappé ou autre (mettez ici le nom de votre joueur favori) ne peut pas gagner seul contre une équipe adulte, même du plus bas niveau sportif. C'est le collectif qui fait la force des équipes. Et pas seulement l'addition de talents individuels.

C'est pour cette raison qu'il faut aussi une éthique de revenus entre les joueurs de la même équipe. Même s'il y a un mélange de « petits nouveaux » et « d'anciens »



sur le terrain, la performance globale résulte d'une action collective. Et on ne peut pas penser que des écarts d'un à dix ou un à cinq soient faits dans la même équipe entre de jeunes joueurs qui se révèlent sportivement, mais qui sont encore avec un salaire « faible » et des briscards expérimentés qui ont su négocier au mieux leurs précédents exploits. Une équité entre ces deux catégories est nécessaire.

Autre retombée, c'est la motivation des joueurs et des équipes à être sur le terrain. Il n'y aura plus d'âme à peine qui n'a pas de plaisir à pratiquer un métier très bien rémunéré et qui est leur passion. Et à ne pas agir avec respect par rapport au jeu, à leurs coéquipiers, aux adversaires et au public. Il s'agira d'être pleinement professionnel. On a vu ces dernières années de plus de plus, en raison de cette déresponsabilisation entre niveau de salaire reçu et performance sur le terrain, des joueurs qui n'ont pas envie d'être là et qui ne pratiquent pas le minimum « syndical ». Avec un salaire proportionnel aux résultats, il y aura plus d'enjeu et d'intensité dans les matchs. Et plus de respect du Sport.

Ce qui amènera forcément qu'une équipe vaillante arrive dernière de son championnat. Et donc que ses joueurs soient moins bien rémunérés que ceux qui sont juste un peu meilleurs qu'eux et qui sont devant eux au classement. Ceci ne sera pas cruel, mais difficile. Car ce sera la loi du Sport. Et elle sera parfaitement comprise par tous les participants. On peut être volontaire, actif et ne pas gagner quand on rencontre un plus fort que soi. Ceci sera parfaitement accepté, car on sera dans l'éthique profonde ce qu'est le Sport. Et cela n'empêchera pas les supporters du club dernier au classement de chanter les louanges de la bravoure de leur équipe favorite. Pour beaucoup de vrais supporters et amoureux du jeu, la façon de jouer est plus importante que la victoire à n'importe quel prix. L'Honneur sera une valeur qui reprendra sa place normale dans l'estimation d'une équipe. C'est encore un des apports de la pratique des Biens Communs.

Les contre-arguments faibles

- « C'est très bien comme ceci. Ne changeons rien. » C'est exactement ce que disait le commandant du Titanic avant de se prendre deux glaçons. Un dans son whisky. Et un autre, plus gros, dans le flanc de son navire. On sait ce qu'il est advenu de ce dernier.

- « Les joueurs ont une carrière courte ». Comme les autres salariés. Dans ce monde en mutation constante, même les fonctionnaires ne sont plus sûrs de l'être



toute leur vie . Donc on peut encore travailler après une première carrière. Notamment dans le domaine sportif. Et pas forcément dans un club totalement professionnel. On peut aussi devenir pour ceux que cela intéresse (il faudra ouvrir des concours spécifiques) des professeurs de sport dans l'éducation Nationale. On peut également faire tout autre chose comme bon nombre d'autres citoyennes et citoyens qui changent de métier après une orientation initiale. On peut aussi, tout simplement, profiter de l'argent gagné pendant ces années de joueur professionnel. Rappelons que même pour un joueur qui est systématiquement dans la dernière équipe du championnat, il reçoit avec le système proposé 20 000 € brut par mois. Soit 10 fois plus qu'un salaire au-dessus du SMIC. S'il joue 10 ans, il aura gagné 100 fois plus qu'un salaire de base, sans intégrer des primes de tout type (signature, part du sponsoring maillot). Ce qui veut dire que par rapport à une activité étalée sur 40 ans, même s'il s'arrête totalement de travailler après ces 10 ans, il aura reçu sur toute sa vie, 2,5 fois plus d'argent que celui ou celle qui aura œuvré sur ces 40 ans.

- « Les remplaçants qui sont sur le banc ou ceux qui ne sont pas convoqués toucheront autant que ceux qui auront joué tous les matchs ». Bien évidemment, cela ne sera pas le cas. Il y aura, là aussi, des clefs de pondération et de répartition en fonction de la présence réelle sur le terrain. Mais ce n'est pas l'objectif de cet article de les détailler. D'autant plus qu'ils peuvent être pour ce sujet complètement différent par Club.

- « La ligue 1 n'aura plus jamais de droits TV d'un milliard d'euros par an ». C'est possible. Ce n'est pas certain à terme. Et de toute manière, cela ne change rien aux principes et esprit de la proposition.

Premièrement parce que ce principe de Bien Commun n'est pas indiqué que pour le championnat français, mais au moins pour tous les championnats Européens. Deuxièmement, s'il y a une baisse de valorisation monétaire du championnat, il est alors juste et normal que cela s'applique aux rémunérations de tous les acteurs de ce championnat. Et, qu'en conséquence, le salaire moyen des joueurs baisse. En quelque sorte, peu importe le montant financier disponible, c'est la régularisation par l'esprit et la notion de Bien Commun qui compte.

L'interrogation justifiée

- « La proposition ne concerne que les joueurs. Qu'en est-il pour les autres acteurs



de ce sport ? Entraîneur et adjoints, équipes médicales, salariés administratifs, agents et actionnaires ? ».

Pour les deux premières catégories, le même système de Bien Commun peut et doit être appliqué. Car leurs activités sont intimement liés aux résultats sportifs de leur équipe.

Pour les salariés, même s'ils sont dans une structure sportive, globalement, ils opèrent des actions qui sont de même nature que s'ils ou elles étaient dans des structures œuvrant dans d'autres domaines. On peut alors se baser sur le « prix » du marché de leurs postes et missions. Et rajouter des primes ou gratifications suivant les performances sportives de l'équipe.

Pour les deux derniers cas, celui des agents sportifs et actionnaires, ils rentrent aussi dans une régulation des gains. Cela pourra faire l'objet d'un autre article. Ou d'une étude commanditée par qui de droit.

En résumé et en conclusion

Dans un monde qui cherche du sens et de la justice et de l'équité, l'application de l'éthique dans toutes les activités va prendre toute l'ampleur qu'elle doit avoir. Y compris dans le monde sportif.

Par la mise en place d'un Bien Commun, l'optimisation de la répartition des flux monétaires pour tous les acteurs et notamment les joueurs se fera sur des critères de performances.

Match après match, car l'important c'est les trois points ☐

Et l'essentiel c'est la mise en place, au plus tôt et au mieux, d'une structuration des championnats par des Biens Communs nationaux. Et un Bien Commun Européen qui assure que l'éthique fonctionne aussi au niveau des compétitions Européennes comme la ligue des Champions, car ce sont « [Les grandes équipes](#) » .

P- S

Le mot joueur est le seul employé pour ne pas surcharger la lecture du texte, mais bien évidemment, tout ce qui est évoqué dans cette proposition de Bien Commun est valable pour le sport Féminin. Ce qui serait d'ailleurs plus facile à mettre en place en France, car le niveau professionnel, au moment où est rédigé l'article et



comme évoqué plus avant, est directement et uniquement géré par la Fédération Française de Football.

P- S 2

La première version de cet article a été rédigée avant la polémique sur les plus de [200 millions d'euros](#) annuels, hors contrat personnels de sponsoring, de revenus de Kylian Mbappé pour sa prolongation de contrat au PSG (le club a démenti ce montant) sur potentiellement trois années, de juillet 2022 à Juin 2025.